



Administrateurs en exercice :	11
Administrateurs présents :	11
Pouvoir :	
Ont voté :	11
Pour	10
Abstention	1

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Semoy.

**Nombre des membres en exercice : 11**

**Date de la convocation du Conseil d'Administration :**

**Présents :** Christophe SARRE – Caroline ORSAT LE FLOCH – Laetitia MAZINGUE – Stéphanie HOUDAS – Jean-Luc INDIENNA – Philippe RINGUET – Martine AIME – Ginette LINGER – Lucile CHABERNAUD – Michaël PLANCHON – Aurélie MARSILLE PRADEL

**Absents excusés**

**Pouvoirs : 11**

**Secrétaire de séance :** Martine AIME

## **06/26 – INSTALLATION DES MEMBRES DU CCAS ET ELECTION DU VICE PRESIDENT DU CCAS**

Monsieur le Président informe que le Maire est Président de plein droit du CCAS, et que la délibération du conseil municipal n°27/26 du 03 avril 2026 fixe à 5 le nombre d'administrateurs élus municipaux (en plus du Maire/Président) et à 5 le nombre d'administrateurs issus de la société civile. Il rappelle que cette délibération a pour base juridique les articles R.123-7 à 123-15 et L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il informe également que par délibération du conseil municipal n°27/26 du 03 avril 2026, les cinq administrateurs municipaux ont été élus et sont les suivants :

- Madame ORSAT LE FLOCH Caroline
- Madame HOUDAS Stéphanie
- Madame MAZINGUE Laetitia
- Monsieur INDIENNA Jean-Luc
- Monsieur RINGUET Philippe

Monsieur le Président a procédé à la nomination des cinq membres issus de la société civile par arrêté municipal n°2026-096 du 11 mai 2026 et sont les suivants :

- Madame MARSILLE PRADEL Aurélie
- Monsieur PLANCHON Michaël
- Madame AIME Martine
- Madame CHABERNAUD Lucile
- Madame LINGER Ginette

Ainsi le conseil d'administration peut se réunir sous la présidence de Monsieur Christophe SARRE.

Ce dernier indique que le conseil d'administration du CCAS est installé.

Il est demandé au conseil d'administration de procéder à l'élection du/de la vice-président(e), qui le présidera en cas d'absence du Président.

Considérant que les administrateurs sont informés que :

- Mme ORSAT LE FLOCH

Est candidate aux fonctions de vice-présidente

Il est procédé, conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, au vote au scrutin secret.

Ont été désignés assesseurs : Philippe RINGUET et Jean-Luc INDIENNA

## Résultat du scrutin – Vice-présidence du CCAS

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix pour Mme ORSAT LE FLOCH Caroline : 10

Ceci étant exposé,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE DÉCLARER élue Mme ORSAT LE FLOCH Caroline au poste de vice-présidente du Centre communal d'Action Sociale de Semoy**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
-recours administratif gracieux auprès de mes services  
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans

Fait à Semoy, le 18 mai 2026

Le Maire, Président du CCAS

Christophe SARRE

